

LOI 83-634 13 Juillet 1983.

Loi portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.

Article 23

Créé par LOI n°83-634 du 13 juillet 1983 (JORF 14 JUILLET 1983).

version du 14 Juillet 1983

Chapitre III Des carrières

Article 23

Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail.